

ferait, il les congédierait immédiatement. Malheureusement, il s'est fié aux dires de ses conseillers dans un domaine, où, de son propre aveu, il n'est pas très versé sur les méthodes grâce auxquelles des mesures peuvent être sûrement adoptées à la Chambre des communes. Il a eu à son service des gens d'une catégorie qu'il congédierait sur-le-champ dans son propre domaine du génie.

Le ministre a toute ma sympathie. Je me rends bien compte que pour lui ce pipe-line transcanadien est une entreprise nationale gigantesque qui viendra couronner dignement une carrière des plus éminentes.

**Des voix:** Bravo.

**M. Cameron (Nanaïmo):** C'est quelque chose qui inspire la sympathie. Je pense même pouvoir dire, puisque j'ai atteint moi aussi un âge respectable, que je comprends aisément les sentiments du ministre à l'approche du tombeau des Parques. Je me rends bien compte, hélas, que lorsqu'on a dépassé la douzaine de lustres, les années passent bien vite, et des périodes qui, pour ceux qui ont la chance de ne pas avoir autant puisé à leur compte de temps paraîtraient courtes au regard de l'avenir, deviennent à un certain âge des périodes d'une longueur intolérable qui peuvent décevoir de belles et bien compréhensibles ambitions.

Je ne suis pas non plus de ceux qui jugent que le ministre du Commerce a tenté délibérément de nous vendre aux Américains. Je ne pense pas qu'il l'ait fait. Je pense cependant que le ministre du Commerce pourrait bien avoir voulu faire servir à ses fins certains de ces messieurs des États-Unis pour la réalisation de cette gigantesque entreprise nationale, et que des obstacles sont venus contrecarrer ses plans. Ceux auxquels il a eu affaire, de même que ceux qui l'ont conseillé sur la procédure parlementaire, n'étaient pas dignes de sa confiance. Dans cette affaire du bill de la *Trans-Canada Pipe Lines*, il ne s'agit, je pense, que des questions frisant le chantage.

Au début de la session, si je me rappelle bien, lorsque le ministre du Commerce a inscrit son projet de résolution au *Feuilleton* pour présenter le bill visant l'aménagement de 675 milles de pipe-line dans le Nord ontarien, tous croyaient à ce moment-là,—le ministre aussi, je suppose, puisqu'il l'a présenté à la Chambre,—que c'était la seule concession exigée par les propriétaires et maîtres de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* pour réaliser l'entreprise du pipe-line depuis l'Alberta jusqu'à l'Est du Canada. Plus tard, oh, à peine quelques semaines après, il inscrivait une autre motion au *Feuilleton* et nous constatons que l'ouverture, la première mise était relevée et que,

[M. Cameron (Nanaïmo).]

non seulement fallait-il construire le tronçon nord-ontarien, mais encore avancer 80 millions de dollars pour le tronçon occidental. C'était, me semble-t-il, une affaire de surenchère. La difficulté quand on cède au chantage à un palier, c'est qu'on se trouve devant un autre chantage à un autre palier, et c'est, je pense, ce qui s'est produit dans le cas qui nous occupe.

On nous dit que la section de l'Ouest doit être aménagée cette année. On ne nous dit pas quand le reste du pipe-line sera aménagé. On ne nous dit pas quelles ententes ont été conclues avec les administrateurs de la *Trans-Canada Pipe Lines*, qui ont si souvent manqué à leur parole ou été incapables de tenir leurs promesses. On ne nous dit pas si cette société s'est fermement engagée vis-à-vis du Gouvernement à procéder sans délai à la construction du pipe-line depuis Winnipeg jusqu'à la frontière de l'Ontario, depuis Kapuskasing jusqu'à Montréal.

Certaines nouvelles,—dont il a été question ici aujourd'hui, je pense,—veulent que la *Trans-Canada Pipe Lines Company* ait commandé des tuyaux. Tout comme le représentant de Rosetown-Biggan, ces commandes m'étonnent, non seulement parce qu'elles indiquent dans quel mépris on tient le Parlement, mais aussi parce que je me demande où ces gens ont soudainement trouvé les 45 millions nécessaires à ces commandes, eux qui ne pouvaient trouver les 80 millions nécessaires à l'aménagement de la section de l'Ouest. Je me demande s'ils ne réclameront pas de nouvelles avances aux contribuables canadiens si la Commission fédérale de l'énergie, organisme américain, leur refuse, ce qui n'est pas impossible, la permission d'exporter du gaz aux États-Unis. Je pense que c'est là un des obstacles qui pouvaient empêcher le ministre de réaliser son rêve.

Puis, il a rencontré un autre obstacle. De fait, il en a parlé ici. Cet obstacle vient de l'Alberta. Quand le ministre nous a dit que M. Manning avait insisté pour que le Gouvernement accorde la permission d'exporter du gaz aux États-Unis avant de permettre que le gaz sorte de la province, c'était donc que le gouvernement d'Alberta avait, lui aussi, menacé le ministre du Commerce.

**M. Johnston (Bow-River):** C'est absurde!

**M. Cameron (Nanaïmo):** Je m'en remets aux paroles du ministre lui-même, qui paraissent au hansard et d'après lesquelles...

**M. Johnston (Bow-River):** Où cela?

**M. Cameron (Nanaïmo):** ... M. Manning a dit qu'il exigerait que le gaz puisse être exporté avant de conclure le marché. Le député demande où sont ces paroles. Je ne perdrai pas de temps à faire des recherches, mais il